

Le vingt-six février deux mil seize convocation du conseil municipal pour le vendredi onze mars deux mil seize.

## **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du compte administratif 2015
- Approbation du compte de gestion 2015
- Affectation des résultats 2015
- Vote des taux d'imposition des taxes directes pour 2016
- Budget primitif 2016
- Vote d'une subvention au C.C.A.S
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

---

## **Session ordinaire**

Le onze mars deux mil seize à dix-sept heures le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

**Etaient présents** : A. CHEVAUCHER, Maire, J.M. CUEFF, A. MARC, J.P. CAER, E. TANGUY, V. LE BOULC'H, H. GUENA, H. BEAUMIN, M.Y. LE MESTRE, J.R. PENNORS, C. COMTET-GOUPILLE, E. KERRIOU, D. LE GALL, D. CAZUC, G. KERBIRIOU, R. BOULC'H, M. QUILLEVERE

Mme Cécile COMTET-GOUPILLE a été nommée secrétaire.

**Absents** : O. MONCUS, A. CAZUC

M. Allain CAZUC a donné procuration à Mme Aline CHEVAUCHER.

## **Approbation des comptes administratifs 2015**

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2015 :

**- Du budget Commune réalisé à hauteur de :**

En section de fonctionnement à

▪ En dépenses	1 461 849, 14 €
▪ En recettes	1 804 865, 87 €

**Soit un excédent de 343 016, 73 €**

En section d'investissement à

▪ En dépenses	491 279, 80 €
▪ En recettes	1 837 751, 95 €

**Soit un excédent de 1 346 472, 15 €**

**- Du budget annexe « Zone d'activités de Bel Air » réalisé à hauteur de :**

En section de fonctionnement à

▪ En dépenses	151 347, 76 €
▪ En recettes	151 346, 76 €

**Soit un déficit de 1, 00 €**

En section d'investissement à

▪ En dépenses	146 466, 06 €
▪ En recettes	4 880, 70 €

**Soit un déficit de 141 585, 36 €**

Le conseil municipal, sous la présidence d'Hélène GUENA, Madame le Maire s'étant retirée,

Approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2015 de la commune ainsi que le compte administratif 2015 du lotissement « Zone d'activité de Bel Air ».

## Approbation des comptes de gestion 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, réuni sous la présidence de Mme Aline CHEVAUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 ainsi que le budget annexe 2015 du lotissement « Zone d'activités de Bel Air » et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## Affectation des résultats 2015

### Budget commune

Après avoir donné lecture du compte administratif 2015 du budget commune,

Après avoir constaté un excédent de fonctionnement de **343 016, 73 €**

Après avoir constaté un excédent d'investissement de **1 346 472, 15 €**

Madame le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de **343 016, 73 €** en totalité à l'article 1068 pour rembourser le capital des emprunts et financer les nouveaux projets d'investissement et d'affecter l'excédent d'investissement de **1 346 472, 15 €** à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'affectation des résultats 2015 telle que proposée par Madame le Maire.

### **Budget annexe « Zone d'activités de Bel Air »**

Après avoir donné lecture du compte administratif 2015 du budget annexe « Zone d'activités de Bel Air »,

Après avoir constaté un déficit de fonctionnement de **1, 00 €**,

Après avoir constaté un déficit d'investissement de **141 585, 36 €**

Madame le Maire propose d'affecter le déficit de fonctionnement de **1, 00 €** en totalité à l'article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » et d'affecter le déficit d'investissement de **141 585, 36 €** à l'article 001 « Résultat d'investissement reporté »

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve l'affectation des résultats 2015 telle que proposée par Madame le Maire.

### **Vote des taux pour 2016**

Madame le Maire récapitule les taux d'imposition appliqués en 2015 :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| ▪ Taxe d'habitation | 11,92 % |
| ▪ Foncier bâti      | 17,04 % |
| ▪ Foncier non bâti  | 37,20 % |

pour un produit fiscal réalisé de 816 514 € et des allocations compensatrices à hauteur de 92 043 €.

Considérant la situation financière saine de la commune, la commission des finances, réunie le 12 février 2016, propose le maintien des taux d'imposition pour 2016.

Madame le Maire explique qu'à taux constants le produit fiscal progresse du fait des augmentations physiques et légales des bases.

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, sur proposition de la commission des finances réunie le 12 février 2016,

Vote le maintien des taux actuels pour 2016 soit :

- |                     |         |
|---------------------|---------|
| ▪ Taxe d'habitation | 11,92 % |
| ▪ Foncier bâti      | 17,04 % |

- Foncier non bâti 37,20 %

### **Examen et vote du budget Commune 2016**

Madame le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 23 février 2015.

Elle donne lecture

Du projet du budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre :

- |                                   |                 |
|-----------------------------------|-----------------|
| a. En section de fonctionnement à | 1 776 004, 00 € |
| b. En section d'investissement à  | 2 190 172, 88 € |

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte le budget primitif 2016 de la commune.

Le budget primitif est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

### **Examen et vote du budget annexe « Lotissement de Bel Air » 2016**

Madame le Maire rappelle que la commission des finances s'est réunie le 12 février 2016.

Elle donne lecture

Du projet du budget annexe « Lotissement de Bel Air » 2016 qui s'équilibre :

- |                                   |               |
|-----------------------------------|---------------|
| a. En section de fonctionnement à | 28 927, 50 €  |
| b. En section d'investissement à  | 161 586, 36 € |

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Adopte le budget annexe « Lotissement de Bel Air » 2016.

### **Analyse budgétaire**

Mme GUENNEC, trésorière, donne quelques éléments d'analyse budgétaire :

La capacité d'autofinancement brute est de 178, 42 euros par habitant (moyenne départementale 198 euros par habitant)

La capacité nette est de 139, 59 euros par habitant (moyenne départementale 119 euros par habitant)

L'endettement est en baisse :

Encours de la dette 190, 74 euros par habitant (moyenne départementale 685 euros par habitant)

Charges financières 7, 19 euros par habitant (moyenne départementale 28 euros par habitant)

La situation financière de la commune est saine.

### **Vote d'une subvention au C.C.A.S.**

Madame le Maire invite le conseil municipal à voter une subvention au CCAS afin qu'il puisse équilibrer son budget.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote une subvention de 4 000 € au profit du CCAS.

### **Questions diverses**

#### **Aliénation d'un chemin rural**

Mme le Maire rappelle la demande de M. Yves KERBIRIOU qui, dans le cadre d'un projet de construction de serres, sollicite l'acquisition d'une portion d'un chemin rural situé au Goslen.

Les parcelles, cadastrées section C n°s 72, 74 et 75, jouxtant ce chemin rural, lui appartiennent.

Elle explique qu'il s'agit d'une modification mineure qui ne porte pas atteinte à la circulation des riverains. M. KERBIRIOU s'engage à créer un nouveau chemin équivalent dont il cèdera l'assiette à la commune de PLOUENAN.

Après en avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Décide de céder, au prix défini par les Domaines, soit 0,80 €/M2, une portion du chemin rural situé au Goslen qui sera délimitée par un document d'arpentage.

Demande à M. KERBIRIOU de prendre ses dispositions pour créer un chemin équivalent et en céder l'assiette à la commune.

Autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier,

Précise que tous les frais liés à cette aliénation seront à la charge du pétitionnaire, M. KERBIRIOU.

### **Demande de parrainage**

Mme le Maire présente la demande de parrainage dans le cadre « Villes Fleuries » faite par Mme Béatrice PICART, adjointe à PLOUIGNEAU, pour les aider à monter leur dossier. Le conseil municipal approuve.

### **Droit de place**

Mme le Maire présente la demande de M. Pierre FITAMANT qui souhaite vendre des pizzas le dimanche soir.

Les droits de place s'élèvent à 36 euros par mois.

Mme le Maire propose qu'il s'installe sur le parking du terrain de foot.

Le conseil municipal approuve.

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

Le secrétaire

CUEFF Jean-Michel	Anne MARC	Jean Paul CAER	Eric TANGUY	LE BOULC'H Véronique
GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	LE MESTRE Marie-Yvonne	CAZUC Allain	PENNORS Jean- René
			Procuration à Aline CHEVAUCHER	
	COMTET GOUPILLE Cécile	KERRIOU Elisabeth	LE GALL David	CAZUC Denis
KERBIRIOU Guislaine	BOULC'H Romain	QUILLEVERE Mélanie		